



Vous consultez dans l'unité d'orthogénie

Tél. : 02 31 27 20 57 - Bât. Sud - Niv. 3 - CS 30001 - 14033 Caen cedex 9



PÔLE
FEMME-ENFANT



Unité d'orthogénie

Service de gynécologie-obstétrique
et médecine de la reproduction

CHU
CAEN **NORMANDIE**

Présentez-vous systématiquement au bureau C, niveau 1, hall Tour Côte de Nacre (suivre la ligne jaune).

Avant chaque rendez-vous ou avant l'hospitalisation :

Munissez-vous des documents nécessaires à votre admission :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour),
pour les mineures : carte d'identité ou livret de famille/acte de naissance + pièce identité du(des) parent(s) accompagnant,
- votre carte vitale ou votre attestation d'assuré(e) social(e) ou d'Aide Médicale d'État (AME) ou votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation de contrat d'assurance étrangère,
- votre carte de régime complémentaire (mutuelle...) et le cas échéant votre attestation CMUC, ainsi que votre attestation de 100% ALD.



Gagnez du temps, choisissez la préadmission en ligne :

Sur l'espace internet sécurisé du CHU, www.chu-caen.fr, effectuez les démarches nécessaires à votre préadmission au CHU de Caen Normandie : remplissez votre dossier. Accessible à tout moment, **jusqu'à 2 jours avant la date** de votre consultation ou hospitalisation, la préadmission en ligne permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et en limitant vos temps d'attente. Ainsi, vous pourrez vous présenter directement dans l'unité.

Si votre rendez-vous est dans moins de 2 jours, que vous ne pouvez ou ne souhaitez pas effectuer vos démarches en ligne, à votre arrivée présentez-vous systématiquement dans le hall de la tour **au bureau C** ½ heure avant votre rendez-vous munie des documents nécessaires (voir liste ci-dessus).

Puis présentez-vous en consultation au niveau 3, ascenseur B.

» Informations à retenir :

Une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) peut être pratiquée en France jusqu'à 14 semaines de grossesse.

- **Un délai de réflexion d'une semaine n'est plus imposé par la loi** entre la 1^{ère} consultation (faite auprès de votre médecin, de votre gynécologue, au Centre de Planification ou au CHU de Caen Normandie) et la 2^{ème} consultation médicale. **Reste l'obligation d'effectuer 2 consultations.**
- Le **formulaire de demande d'IVG** doit être exclusivement renseigné et signé par vous-même et la personne majeure accompagnante si vous êtes mineure. Il est intégré au dossier médical.
- Une consultation psycho-sociale peut vous aider à élaborer votre décision ; cet entretien vous est proposé. Vous pouvez le réaliser au Centre de Planification (Tél. : 02 14 47 50 47) ou au Mouvement Français pour le Planning Familial (Tél. : 02 31 82 20 50). Il s'agit d'un entretien gratuit.

Sachez que vous pouvez de vous-même et à tout moment demander à rencontrer la psychologue (Tél. : 02 31 27 25 25) et l'assistante sociale (Tél. : 02 31 06 43 34) affectées à l'unité d'orthogénie du CHU de Caen Normandie.

- Les forfaits IVG chirurgicale ou médicamenteuse sont **pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie***. La **pose du dispositif intra-utérin** (=stérilet) ou de l'**implant contraceptif** (Nexplanon®) est facturée de même que la pratique éventuelle d'un frottis ou d'un dépistage d'infection sexuelle transmissible.
- **Si vous êtes mineure vous devez obligatoirement :**
 - être accompagnée par un de vos parents ou une personne majeure de votre choix, qui sera présente lors de chaque rendez-vous et disponible pour vous aider le cas échéant : cet adulte doit renseigner son nom, ses coordonnées téléphoniques et signer le document type "attestation d'accompagnement" qui restera dans votre dossier.
 - réaliser un entretien psycho-social au Centre de Planification (Tél. : 02 14 47 50 47) ou au Mouvement Français pour le Planning Familial (Tél. : 02 31 82 20 50) qui fera l'objet d'une attestation à remettre au médecin d'orthogénie. Ce document est intégré au dossier médical. **Un délai de 48h doit être respecté entre cet entretien et la réalisation de l'IVG.**

Sachez que vous pouvez garder le secret de cette démarche d'IVG, merci de le préciser à l'agent d'accueil du bureau C.

» Deux méthodes peuvent vous être proposées :

- la méthode médicamenteuse
- la méthode chirurgicale

**Consignes avant l'intervention
(valables pour les 2 méthodes)**

- **Pas de bain** au décours de l'IVG. Si l'IVG est prise en charge dans le service de chirurgie ambulatoire, merci de prendre une **douche avec de la Bétadine®** (sauf si vous êtes allergique) la veille au soir et le matin de votre hospitalisation.
- **Si vous avez besoin de contraception, elle doit être commencée dès le jour de l'IVG ou le lendemain** : le médecin en a discuté avec vous lors de la consultation pré-IVG et vous l'a prescrite.

» La méthode médicamenteuse

La méthode médicamenteuse peut être réalisée jusqu'à 7 semaines de grossesse (soit 9 semaines d'aménorrhée (SA)*) :

- avec une hospitalisation d'une demi-journée dans le service de chirurgie ambulatoire (niveau 3, ascenseur D2). Vous devez prévoir d'être accompagnée pour le retour à domicile et ne pas rester seule la nuit suivante.
- ou à domicile : vous devez habiter à moins d'une heure de l'hôpital, ne pas rester seule et avoir la possibilité de téléphoner.

Cette méthode est efficace dans 95 % des cas.

Un geste chirurgical complémentaire est pratiqué si le contrôle échographique objective une grossesse évolutive ou une grossesse arrêtée non expulsée (1-1,5 %).

Dans les autres cas, les plus nombreux, il s'agit de "rétentions" qu'il convient de traiter médicalement et/ou de surveiller. Cette surveillance peut s'échelonner sur quelques semaines.

La méthode médicamenteuse n'est pas possible dans les cas suivants :

- Allergie connue à la Mifépristone ou à l'un des constituants des comprimés.
- Asthme sévère, non équilibré par traitement.
- Insuffisance surrénale.
- Porphyrie héréditaire.
- Maladie cardiaque, hépatique ou rénale mal équilibrée.
- Anémie profonde ou troubles de la coagulation ou prise d'un traitement anti-coagulant.
- Allergie connue à un médicament de la classe des prostaglandines (misoprostol).
- Grossesse extra-utérine.

Elle ne peut pas être proposée si :

- les consignes de surveillance ne sont pas comprises,
- le suivi ne peut être effectué selon notre protocole, à savoir : prise de sang au 14^{ème} jour si l'IVG par méthode médicamenteuse (à domicile ou en hospitalisation) et consultation de contrôle 21 à 35 jours plus tard selon la prise en charge (à l'hôpital ou à domicile).

+ d'infos, reportez-vous à la fiche info patiente « La méthode médicamenteuse ».

» La méthode chirurgicale

Elle peut être réalisée entre 5 et 14 semaines de grossesse (7 à 16 semaines d'aménorrhée). Elle nécessite une hospitalisation d'une demi-journée **dans le service de chirurgie ambulatoire** (niveau 3 du Bât. Sud - ascenseur D2).

La consultation d'anesthésie est obligatoire : elle doit avoir lieu **au moins 2 jours avant la date prévue de l'hospitalisation**. Elle est incluse dans le forfait.

Vous devez rapporter votre questionnaire d'anesthésie. Il doit être renseigné et ajouté à votre dossier.

Les deux modes d'anesthésie générale ou locale, vous sont présentées par le médecin gynécologue et le médecin anesthésiste : **sauf contre-indication particulière, c'est à vous de choisir**. L'intervention se passe dans les 2 cas au bloc opératoire.

L'anesthésie locale est réalisée par l'injection d'un produit anesthésiant au niveau du col de l'utérus.

Quelle que soit **l'anesthésie choisie, un proche doit venir vous chercher** et vous ne devez pas rester seule la nuit suivante. Vous devez également avoir la possibilité de téléphoner.

Un test PCR Covid vous sera demandé.

La méthode chirurgicale est efficace dans 99,7 % des cas.

Les risques de complications sont faibles (< 0,7 %) : perforation utérine (0-0,4 %), déchirure du col (0-1 %), hémorragie (0-2,4 %), infection (0,6-2,5 %), décès (un pour 100 000), risques liés à l'anesthésie (n'hésitez pas à poser vos questions au médecin anesthésiste).

Nous veillons à éviter ces complications par une technique chirurgicale bien maîtrisée, des consignes de surveillance strictes et un suivi adapté.

+ d'infos, reportez-vous à la fiche info patiente « La méthode chirurgicale ».

Consignes après l'intervention (valables pour les 2 méthodes)

- Pas de bain au décours de l'IVG.
- Les tampons périodiques ne peuvent être utilisés au cours du mois qui suit l'IVG.

si vous saignez de façon hémorragique (nécessité de changer de serviette périodique "nuit" toutes les ½ heures pendant plus de 2 heures, soit 4 serviettes en ≤ 2 h) : faites-vous accompagner au service des urgences gynécologiques.



URGENCES

Pédiatrie médico-chirurgicale
Gynécologie Maternité



si vous êtes inquiète,
si vous avez des douleurs,
si vous avez de la fièvre,

appelez l'unité d'orthogénie

du lundi au vendredi entre 9h et 18h au 02 31 27 20 57

ou les urgences gynécologiques

au 02 31 27 27 01 ou au 02 31 27 24 70

EN CAS D'ANNULATION DE RENDEZ-VOUS,

merci d'appeler au 02 31 06 57 12

ou d'adresser un courriel : tph-IVG-an-rdv@chu-caen.fr

*suite à l'arrêté du 26/02/2016 relatif aux forfaits afférents à l'Interruption Volontaire de Grossesse, le forfait IVG (quelle que soit la technique choisie) comprend :

- la consultation pré-IVG au cours de laquelle est recueilli le consentement écrit de la femme,
- l'échographie de datation (si elle fait l'objet d'une prescription, doit être mentionnée sur l'ordonnance « **IPE** »),
- le bilan biologique standard (doit être mentionné sur l'ordonnance « **FBP** »),
- la consultation d'anesthésie si nécessaire,
- la réalisation de l'IVG,
- la consultation post-IVG,
- 1 échographie de contrôle si nécessaire (doit être mentionnée sur l'ordonnance « **IVE** »),
- le bilan biologique HCG (si nécessaire) (doit être mentionné sur l'ordonnance « **FUB** »).

Unité d'orthogénie

Service de gynécologie-obstétrique
et médecine de la reproduction

CHU de Caen Normandie

Bât. Sud - Niv. 3

CS 30001

14033 Caen cedex 9